

# RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

## s'appliquant à l'information promotionnelle sur les médicaments

Dans le cadre de la certification de ses réseaux de visite médicale, l'entreprise **Pierre Fabre Médicament s'est engagée à respecter la Charte** de l'information par démarchage ou prospection visant à la promotion des médicaments **et le référentiel de certification associé.**

L'objectif de cette démarche est **d'optimiser la qualité de l'information qui vous est délivrée dans le respect de la déontologie professionnelle.**

C'est pour quoi, en tant que visiteur médical :

Laboratoires



Pierre Fabre



### FORMATION



Je reçois une formation exigeante et suis évalué(e) chaque année sur les médicaments que je présente et leur environnement réglementaire afin d'assurer une information de qualité, dans le respect de l'AMM.

### DÉONTOLOGIE



Je me suis engagé(e) à respecter les règles de déontologie qui s'appliquent à mon métier. Elle sont décrites ci-après.

### BON USAGE



Je vous informe sur toutes les caractéristiques des médicaments, en vue de leur Bon Usage et remonte à mon entreprise tout cas de pharmacovigilance porté à ma connaissance, y compris les usages hors AMM.



## RÈGLES DE RÉCEPTION

- **Je me renseigne et respecte les règles** édictées par le professionnel ou l'établissement (horaires, conditions d'accès et de circulation, durée, lieu, ...).
- **Je n'utilise pas d'incitations** pour obtenir un droit de visite.

## EN VISITE

- **Je m'identifie correctement** : identité, fonction, nom de l'entreprise / réseau et titulaire de l'AMM si différent.
- **En cas de visite accompagnée** : je demande l'accord au professionnel de santé et lui précise l'identité de la personne qui m'accompagne.
- **Les informations éventuelles que je peux recueillir** en conformité avec la Loi Informatique et Libertés, sont d'ordre professionnel, factuel et objectif. Elles sont sans jugement de valeur ni information à caractère subjectif. Sur demande, elles peuvent être transmises au professionnel de santé.
- Je ne peux pas mettre en place des études mais je peux en assurer le suivi.

## VIS-A-VIS DES PATIENTS

- Je respecte le **secret professionnel** et ne dois pas révéler ce que j'ai pu voir ou entendre dans les lieux d'activité.
- **J'adopte un comportement discret** dans les lieux d'attente, et veille à ne pas entraver la dispensation des soins.

## VIS-A-VIS DE LA CONCURRENCE

- **Je ne dénigre pas la concurrence et respecte les règles de publicité comparative.**
- L'information délivrée respecte la stratégie thérapeutique et les avis délivrés par la Commission de la Transparence.

## VIS-A-VIS DE L'ASSURANCE MALADIE

- **Je présente objectivement les conditions de remboursement** : prix, indications remboursables ou non, taux de remboursement, coût et conditionnement adaptés, TFR le cas échéant.



### ÉCHANTILLONS

- Je ne peux pas remettre d'échantillons de médicaments, de produits cosmétiques, de dispositifs médicaux et de compléments alimentaires.
- Je peux transmettre des demandes d'échantillons de médicaments si ces derniers sont échantillonnables (commercialisation < 2 ans ; 4/an/PdS)
- Je ne peux pas répondre à d'éventuelles sollicitations ou transmettre des demandes d'échantillons d'autres statuts (cosmétiques, compléments alimentaires et Dispositifs Médicaux)

### AVANTAGES ET CADEAUX

- **Je ne peux remettre de cadeaux** ni répondre à d'éventuelles sollicitations, ni transmettre de demandes à mon entreprise.
- **Je peux inviter à déjeuner** un/ des professionnel(s) sans déclaration préalable aux Ordres, si le repas est impromptu (sans anticipation, le midi uniquement) et fait suite à une visite de(s) ce(s) professionnel(s) ayant eu lieu dans la matinée. Je respecte les plafonds définis par mon entreprise, en termes de montant et de nombre de repas pouvant être offert par an à un professionnel de santé. L'avantage octroyé à l'occasion de cette invitation fait l'objet d'une publication sur le site [www.transparence.sante.gouv.fr](http://www.transparence.sante.gouv.fr)
- **J'applique les dispositions des lois DMOS (anti-cadeaux) et Transparence des Liens d'Intérêt** pour les invitations (réunions professionnelles, staffs, congrès) et autres cas prévus par la loi.

# DÉONTOLOGIE

## *en établissement de santé*



En plus des règles qui s'appliquent «en tout lieu», je respecte les règles de déontologie spécifiques en établissement de santé.

### ORGANISATION DES RENCONTRES

- J'organise au préalable les rencontres en tenant compte des règles de la Charte, des règles de réception des établissements et des règles spécifiques à chaque structure visitée : prise de rendez-vous, caractère collectif ou non de la visite, organisation de staffs.
- Je demande l'**accord aux responsables concernés** :
  - pour rencontrer le personnel en formation (notamment les internes)
  - pour accéder le cas échéant aux structures à accès restreint (réanimation, blocs opératoires,...).

### IDENTIFICATION

- **Je porte le badge ou la carte professionnelle** fourni(e) par mon entreprise (ou badge fourni par l'établissement si celui-ci le demande).

### RÈGLEMENT

- Je respecte le règlement intérieur de l'établissement de santé notamment les conditions d'accès à l'établissement, aux structures et professionnels, et les règles d'identification et de circulation au sein de l'établissement.
- Je respecte les règles de chaque service ou chaque structure visitée.
- Je ne recherche pas de données spécifiques propres aux structures internes et aux prescripteurs.

Laboratoires



Pierre Fabre